



COMMUNIQUE DE PRESSE

28 mai 2019

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère

Brest-Rural

Intrusions dans les élevages : ça suffit !

A l'occasion de la séance des Questions du mardi 28 mai 2019, le député Didier Le Gac a interrogé le Ministre de l'agriculture pour savoir comment le gouvernement entend renforcer le dispositif pénal face à la multiplication d'intrusions illégales dans les élevages, observées en Bretagne et sur l'ensemble du territoire, dans le cadre de « l'agri-bashing ».

Dans sa réponse, le Ministre de l'agriculture rappelle qu'il est inacceptable de s'attaquer aux personnes et aux outils de travail. Attaché aussi bien au « bien être des animaux » qu'au « bien être des éleveurs », il appelle les agriculteurs - en pareil cas - à porter plainte.

Il précise que la Ministre de la justice a envoyé une instruction aux Procureurs de la République appelant à la plus grande fermeté vis-à-vis de ces agissements inacceptables et illégaux. Les infractions consécutives à de tels agissements pourront même entraîner la mise en cause des associations dont relèvent leurs auteurs, au titre de l'article 121-2 du Code pénal.

Voir la vidéo de la Question de Didier Le Gac
et de la réponse du Ministre Didier Guillaume :

<https://www.youtube.com/watch?v=qHBxaTWiWmw&feature=youtu.be>